

## SEANCE DU 09 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 février à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du temps partagé à Sompt sous la présidence de Monsieur YOU Thierry, Maire de la commune de Fontivillié.

**Date de convocation** Le 02 février 2026

**Présents** Mme Estelle AUGEREAU,  
Mrs Mickaël DUBOIS, Thierry YOU, Franck PELLETIER, Geoffroy LUCQUIAUD  
Anthony POUILLOUX, Olivier GADOT, Raphaël GOURICHON, Nicolas LARGEAUD

**Absents excusés** Mmes Jessica GUILLE, Clothilde TANNEAU

**Secrétaire de séance** Mr Olivier GADOT

► Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2026 a été approuvé à l'unanimité.

### ► Lecture de la communication sur les projets photovoltaïques :

Monsieur le Maire lit à l'ensemble des membres du conseil municipal présents ainsi qu'au public, la communication qu'il souhaite adresser aux administrés sur les projets photovoltaïques.

### ► 2026-03 Projet photovoltaïque :

Vu la présentation de la société Dirac Énergies relative au projet de mini-centrale photovoltaïque prévue sur la parcelle cadastrée 314 ZM 0001,  
Vu la présentation dudit projet lors de la séance du Conseil municipal en date du 9 février, en présence des membres du Conseil municipal et du public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'instaurer un moratoire sur le projet de mini-centrale photovoltaïque porté par Dirac Énergies, prévu sur la parcelle cadastrée 314 ZM 0001 ;
- que ce moratoire s'applique jusqu'à la fin de la période des élections municipales de 2026, incluant l'installation du nouveau Conseil municipal ;
- qu'aucune décision engageant la collectivité sur ce projet ne sera prise pendant la durée dudit moratoire.

### ► 2026-04 Renouvellement de la convention avec la SPA pour la stérilisation des chats errants – Année 2026 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la possibilité de renouveler, pour l'année 2026, la convention conclue avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) relative à la stérilisation des chats errants sur la commune de Fontivillié.

Il rappelle qu'au titre de l'année précédente, une subvention d'un montant de 550 € a été versée à la SPA dans le cadre de cette convention. Toutefois, aucun bon de stérilisation n'a été utilisé et, par conséquent, aucun chat n'a été stérilisé sur la commune.

Au regard de ces éléments, les membres du Conseil municipal s'interrogent sur l'opportunité de renouveler ladite convention pour l'année 2026. Ils proposent, en alternative, de mettre en place une action de sensibilisation auprès des administrés afin de les encourager à faire stériliser leurs propres chats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 8 voix contre et 1 abstention :

- Refuse le renouvellement de la convention avec la SPA pour l'année 2026,
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre une action de communication et de sensibilisation auprès des habitants de la commune.

### **► 2026-05 Prise en charge des certificats d'urbanisme d'information (CUa) par le secrétariat de mairie :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, suite à la mise en place du PLUi-H, le service urbanisme de la Communauté de Communes Mellois en Poitou a exprimé le souhait que les communes prennent en charge l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (CUa) et des déclarations préalables (DP), à compter de l'entrée en vigueur du PLUi-H.

Cette demande s'inscrit dans un contexte d'augmentation prévisible de la charge de travail du service urbanisme intercommunal. Par ailleurs, il est précisé qu'un coût d'instruction sera demandé aux communes pour les dossiers traités par le service communautaire. Une gestion en interne pourrait ainsi permettre de limiter les dépenses nouvelles, voire d'éviter des coûts supplémentaires pour la commune.

Monsieur le Maire souligne que l'avis des élus est primordial face à cette perspective de nouvelles missions confiées à la commune. Il indique également que le CNFPT organisera des sessions de formation en urbanisme, en collaboration avec le service formation de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, afin d'accompagner les secrétaires de mairie dans cette évolution.

Après échange avec le secrétariat de mairie de Fontivillié, il apparaît envisageable de prendre en charge uniquement l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (CUa), leur traitement étant relativement simple sur le plan administratif. En revanche, les déclarations préalables (DP), nécessitant des connaissances plus approfondies en matière d'urbanisme, ne seront pas instruites par la mairie et continueront d'être transmises au service compétent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, en collaboration avec le secrétariat de mairie, décide à l'unanimité :

- De prendre en charge l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (CUa) à compter de la mise en place du PLUi-H,
- Décide de ne pas assurer l'instruction des déclarations préalables (DP).

### **► 2026-06 Admission en non-valeur :**

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce-dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune de Fontivillié.

En général, si les titres sont présentés en non-valeur, c'est que les services du Trésor ont essayé par

tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

Le total des 3 créances est de 1297.76€ € réparties comme suit (annexe en pièce jointe) :

Budget principal - Compte 6541 – Créances admises en non-valeur pour 1297.76€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE l'admission en non-valeur pour un montant total de 1297.76 € correspondant à la liste n°7720450812 des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

- DIT que ces créances de 1297.76 € seront inscrites au compte budgétaire 6541 (créances admises en non-valeur).

### **► Informations diverses :**

Elections municipales : Réunion préparatoire hors conseil.

Mettre en place une communication afin de sensibiliser les citoyens aux nouveaux modes de vote pour les élections municipales de 2026.

Projet agrivoltaïque : Compte-rendu de la réunion du 9 janvier 2026 en visioconférence.

Réunion pour but de présenter :

- le principe et les modalités de mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective (ACC) associée au projet agrivoltaïque
- la présentation des objectifs et de la méthodologie de l'étude de potentiel ACC réalisée par Eno-grid
- l'état d'avancement du projet.

### **► Commission cimetière :**

Proposition de mettre un portail alu avec un battant et éventuellement un portillon sur la gauche du cimetière côté rue.

### **► Commission budget :**

Prochaine réunion le lundi 23 février.

### **► Commission bâtiments-locatifs :**

Pompe de relevage hors service dans un logement locatif. Problème de plafond dans le garage, barrière affaissée et problème porte d'entrée dans ce même logement.

Faire un point sur les travaux à réaliser.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2026

Séance levée à 21h34.

**Délibérations prises lors de cette séance :**

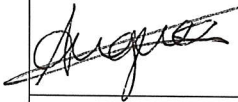
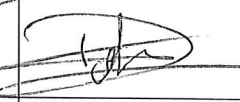


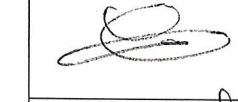


2026-03 Projet photovoltaïque

2026-04 Renouvellement de la convention avec la SPA pour la stérilisation des chats errants – Année 2026

2026-05 Prise en charge des certificats d'urbanisme d'information (CUa) par le secrétariat de mairie

2026-06 Admission en non-valeur

**Signatures des membres ayant participé à cette séance :**

AUGEREAU Estelle 	DUBOIS Mickaël 	GADOT Olivier 	GOURICHON Raphaël 	GUILLE Jessica Absente excusée
LARGEAUD Nicolas 	LUCQUIAUD Geoffroy	PELLETIER Franck 	POUILLOUX Anthony 	TANNEAU Clothilde Absente excusée
YOU Thierry 